Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 066-216602052-20260729-41ARRETE2026-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Pyrénées-Orientales

Commune de Tautavel

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

N°41/2026

Portant interdiction de stationnement et de circulation sur l'Avenue du Verdouble à Tautavel

Du mercredi 29 juillet 2026 au lundi 10 août 2026

Monsieur le Maire de TAUTAVEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
Vu le Code de la Voirie Routière, article L.113-2 **;**

Considérant la demande par mail en date du 29/07/2026 de l'entreprise TP 66 sise 79 Route de Perpignan 66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 63 34 61 mail : alfaro@tp66.fr;

Considérant : la nécessité d'autoriser des travaux pour la pose de deux coussins ralentisseurs (lyonnais). sur l'Avenue du Verdouble du 29 juillet 2026 au 10 août 2026 ;

Considérant qu'il convient de règlementer le dépassement, le stationnement et la circulation des véhicules légers et poids lourd, limitation de vitesse à 30 km et deux sens de circulation, feux tricolores et suppression de voie. Seuls les véhicules de l'Entreprise TP 66 utiles au déroulement des travaux pourront stationner le temps de réaliser les travaux.

ARRÊTE

Article 1 : Du mercredi 29 juillet 2026 au lundi 10 août 2026 la circulation et le stationnement sera règlementer sur l'Avenue du Verdouble le temps de la pose de deux coussins ralentisseurs (lyonnais).

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par 'Entreprise TP 66.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier ou sur www.telecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la commune de TAUTAVEL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. L'obtention du présent arrêté ne dispense par le bénéficiaire de demander toute autre autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et règlements. Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 066-216602052-20260729-41ARRETE2026-AR

TAUTAVEL, le 29/07/2026

Le Maire

MAIRIE DE TAUTAVEL 66 (Pyr. Or.)

François TIXADOR

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Latour de France
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Saint Paul de Fenouillet
- L'Entreprise TP 66

Affiché en Mairie le _____ et publié sur le site internet de la ville www.tautavel.com le _____.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. L'obtention du présent arrêté ne dispense par le bénéficiaire de demander toute autre autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et règlements. Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.